Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260611-2026_40-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/40

***Date de convocation*** :
*05 juin 2026*

***Nombre de conseillers :***
*En exercice : 15*
*Présents : 14*
*Absente excusée : 1*

*L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 11 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

***ÉTAIENT PRÉSENTS :***
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, M. LE BLAY Brice.

***ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :***
Mme DANET Éloïse.

M. MAMODE Karhim a été désigné secrétaire de séance.

**********

**OBJET :**
**Adoption du règlement intérieur du conseil.**

VU la délibération n°2020_09_03 en date du 15/09/2020 fixant le précédent règlement ;

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :
- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Monsieur le Maire précise que le règlement sera annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**
**D'ADOPTER** le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

**Le Maire**
**Bernard LE BRETON**

Mairie de Radenac (Morbihan)